



## Cdi temps partiel + avenants temps plein

Par **joel21**, le **21/10/2010** à **14:34**

Bonjour,

Je suis en CDI temps partiel depuis quelques années, et régulièrement mon employeur me fait des avenants à temps plein (statut différent, même entreprise), parfois consécutifs, durée : 1 à 5 mois.

Or il s'est rendu compte qu'il ne pouvait plus enchaîner ces avenants, je ne peux donc plus travailler à temps plein au sein de cette entreprise, sauf démissionner pour accepter un CDD de quelques mois (sans garantie de retrouver le CDI temps partiel ensuite).

Ma question est la suivante : mon employeur a-t-il le droit de multiplier ces avenants ? Y a-t-il une règle dans le code du travail signifiant qu'au bout d'un certain nombre d'avenants temps plein à un CDI temps partiel, l'employeur doit prendre le dit salarié en CDI temps plein ?

Merci d'avance